

Equipier Première Intervention -Evacuation

Objectif de la formation

Etre capable de donner l'alerte rapidement, d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu naissant. Connaissance du signal d'alarme, des consignes de sécurité et numéro d'urgence pour mener efficacement une action d'extinction. Désignation du personnel, connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes de sécurité.



Contenu de la formation

- Mission de l'EPI, la réglementation et les consignes en cas d'incendie, causes et conséquences d'un incendie dans un établissement, le triangle du Feu, l'alarme, l'alerte et les différents numéros de secours, les modes de propagation du feu, la différence entre un feu et un incendie, les classes de feu, les différents types d'extincteurs, l'effet des agents extincteurs sur le feu, les règles de sécurité sur les extincteurs, distance d'attaque du feu, le permis de feu.
- Manipulation d'un extincteur sur bac à feu (gaz écologique), extinction d'un feu simulé sur ordinateur avec un extincteur CO2.
- Visite du site, définition et mission des chargés d'évacuation, auteurs internes et externes de l'établissement, mesures de prévention (formation, information, consignes de sécurité incendie, interdiction), le dégagement d'une victime d'un local enfumé (dégagement d'urgence)

Théorie 60 % - Pratique 40 %

Méthode pédagogique

- Exposés et débats, travaux de groupe, mise en situation simulée

Matériel pédagogique

- Films, supports Power Point, plan d'entreprise, consignes de sécurité
- Générateur de flammes, bouteille de gaz, extincteurs "eau et CO2",
- Livrets de formation

Durée, Modalités

- Au minimum 3 heures, auxquelles il convient d'ajouter 1 heure de formation supplémentaire pour la gestion du "Système de Sécurité Incendie (SSI)", ainsi que sur les "risques spécifiques de l'entreprise" pour un groupe de 12 stagiaires maximum
- Tout public sans prérequis

Qualification du formateur et Certification

- Formateur en Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne (SSIAP) et Sapeur Pompier
- A l'issue de la formation, le stagiaire recevra une attestation de formation, après avoir été validé par un QCM oral